

Titre professionnel ASSISTANT MANAGER D'UNITE MARCHANDE

MAJ : 10/09/2024



RNCP 35233

Le métier

L'assistant manager d'unité marchande exerce l'emploi sous la responsabilité de sa hiérarchie à laquelle il rend compte. Il seconde le manager d'unité marchande et peut le suppléer en cas d'absence.

L'emploi s'exerce en unité marchande de petite, moyenne ou grande superficie, alimentaire, non alimentaire ou spécialisée. L'assistant manager d'unité marchande travaille sur la surface de vente avec l'équipe et en présence des clients, dans les réserves ou dans un bureau.

L'emploi s'exerce dans un environnement bruyant et nécessite de nombreux déplacements en surface de vente. L'assistant manager d'unité marchande est amené à participer aux tâches de manutention, pour lesquelles le port d'équipements de protection est requis. Il peut être amené à travailler le dimanche et certains jours fériés.



Le programme

ACTIVITE 1 : DEVELOPPER L' EFFICACITE COMMERCIALE D'UNE UNITE MARCHANDE DANS UN ENVIRONNEMENT OMNICANAL



- Gérer l'approvisionnement de l'unité marchande
- Réaliser le merchandising;
- Participer au développement des ventes en prenant en compte la parcours d'achat du client;
- Analyser les objectifs commerciaux, les indicateurs de performances de l'unité marchande et proposer des ajustements à sa hiérarchie.

ACTIVITE 2 : ANIMER L'EQUIPE D'UNE UNITE MARCHANDE



- Contribuer au recrutement et à l'intégration de nouveaux membres de l'équipe;
- Coordonner l'activité de l'équipe de l'unité marchande et ajuster la planification horaire;
- Mobiliser les membres de l'équipe au quotidien.

contacts

Marie FLOCH CAM

Directrice de formation

0692 67 77 57

direction3@horizonreunion.com

Chargés des relations entreprises

NORD

0692 78 23 08

SUD

0692 46 88 76

0693 01 24 47

Moyens et supports pédagogiques :

- Salle climatisée adaptée à la formation selon les desideratas du référentiel ;
- Mise à disposition d'ordinateurs portables, wifi, imprimante connectée, ouvrages adaptés.

Modalités d'évaluation en cours de formation :

- Evaluation en cours de formation ;
- Evaluation des périodes en entreprises via bilans ;
- Passage du titre certifiant en fin de formation.

Modalités de la certification :

- Pour le passage du titre certifiant, les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury conformément au référentiel de certification du ministère du travail ;
- Le titre professionnel AMUM peut être également obtenu par capitalisation, à partir de l'obtention d'un premier bloc, le candidat dispose de 5 ans pour valider le titre professionnel.

Pré-requis

- Niveau 3 ;
- Expérience professionnelle

Débouchés (liste non-exhaustive)

- Assistant responsable de magasin
- Assistant de magasin
- Adjoint de rayon / magasin
- Second de rayon
- Responsable adjoint / Adjoint Responsable
- Assistant manager

Secteurs concernés

- Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées ;
- Grands magasins ;
- Boutiques ;
- Négoces interentreprises.

Suite de parcours

- TP MUM
- BTS Assistant Manager

Objectifs opérationnels

- Développer l'efficacité commerciale d'une unité marchande dans un environnement omnicanal.
- Animer l'équipe d'une unité marchande

Modalités de la formation

- Effectif du groupe : 10-15 personnes
- Lieu de la formation : HORIZON REUNION-97430 LE TAMPON / 97490 SAINTE CLOTILDE
- Horaires : 8h00-12h/13h-16h00
- Alternance (7h de formation en présentiel, le reste du temps en entreprise)/semaine de regroupement (cf planning) - 509 heures
- Formation rémunérée selon la grille d'apprentissage
- Tarifs : action de formation par apprentissage : de 5817 à 6733 € (formation prise en charge par l'OPCO)

action de formation : nous contacter

- Accessible aux personnes en situation de handicap. 

SARL Horizon Réunion

4 Boulevard Michel Debré 97430 LE TAMPON

0262 27 44 53

direction3@horizonreunion.com

SIRET : 481 208 254 000 21

APE : 8559A

UAI : 98 97 033 19 97

